



# sponsor

## ecole de rugby

# Nous avons besoin de vous !

SOUTENEZ NOTRE ECOLE

## Dossier sponsoring

Découvrez nos atouts

saison 2024-2025

✉ Mail : [edr.negrepelisse.monclar@gmail.com](mailto:edr.negrepelisse.monclar@gmail.com)

🌐 Site Internet : [ecole-rugby-negrepelisse-monclar.fr](http://ecole-rugby-negrepelisse-monclar.fr)

📘 <https://www.facebook.com/edrnegrepelissemonclar>

📷 [https://www.instagram.com/edr\\_negrepelisse.monclar?igsh=M2wzeWF2eDd3bWJy](https://www.instagram.com/edr_negrepelisse.monclar?igsh=M2wzeWF2eDd3bWJy)

## Ecole De Rugby





## Présentation de l'École de Rugby

L'École de Rugby Nègrepelisse-Monclar est un club dynamique accueillant 125 jeunes licenciés, des catégories Baby Rugby jusqu'aux F15. Notre école repose sur des valeurs de respect, d'engagement et de solidarité, et s'engage activement dans la promotion et le développement du rugby dans notre région.

Notre mission est de former nos jeunes aux fondamentaux du rugby tout en leur transmettant les valeurs de ce sport.

### Nos forces :

Une équipe de 30 éducateurs bénévoles qualifiés, investis dans toutes les catégories. Un jeune en formation BPJEPS, participant activement aux projets pédagogiques et sportifs du club. L'école de rugby entente Nègrepelisse entente Monclar de Quercy est un rassemblement de deux clubs: l'Avenir Monclarais et le Sporting Club Nègrepelisse rugby.

Elle est labellisée une étoile par la Fédération Française de rugby

Un projet ambitieux de développement des catégories féminines, avec notamment :

Une équipe de Minimettes en compétition sur le Challenge Occitanie.

L'objectif est de créer une équipe cadette pour la saison 2025-2026 et de pérenniser notre catégorie féminine.



## Nos équipes et compétitions

### U6 à U12 :

Les équipes des catégories U6, U8, U10 et U12 participent à des plateaux départementaux réguliers, qui permettent aux enfants de découvrir le rugby en compétition. Nous inscrivons nos équipes à des tournois de plus grande envergure en dehors de notre territoire pour leur offrir de nouvelles expériences sportives et humaines.

### U14 :

Deux équipes compétitives participent au Challenge Groupama en niveaux A et B, obtenant déjà des résultats intéressants, et porteurs.



### Minimettes ou F15:

Nos jeunes féminines se mesurent aux meilleures équipes dans le cadre du Challenge Occitanie, un bel exemple de dynamisme dans le développement du rugby féminin.

## Nos activités et événements phares

### Stages et découvertes :

Organisation de stages découvertes pendant les vacances scolaires, pour initier de nouveaux jeunes au rugby et promouvoir la pratique auprès des féminines.

### Événements annuels :

- Tournoi annuel : Les 7 et 8 juin 2025, un rendez-vous incontournable pour la région.
- Voyage de fin d'année
- -
- Repas convivial de l'École de Rugby : Prévu le 15 mars 2025, pour réunir joueurs, familles et nouvelles rencontres .
- Soirée des sponsors mai 2025
- Présentation lors des matchs seniors : Mise en avant de l'École de Rugby pour renforcer la communauté autour de notre sport.



## Nos besoins

Pour accompagner notre développement et offrir des conditions optimales à nos jeunes, nous avons besoin de :

- **Équipements sportifs** : Maillots de match, tenues d'entraînement, matériel pédagogique.
- **Soutien financier** : Pour participer à des tournois hors territoire, transports en bus, structurer l'équipe cadette féminine, pérenniser les minimettes et développer nos infrastructures.
- **Partenariats logistiques** : Soutien pour l'organisation des événements (stands, matériel promotionnel).



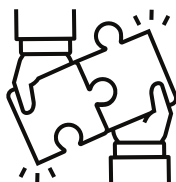
Nous souhaitons la labellisation deux étoiles . La cahier des charges pour une telle demande est très strict et demande des investissements financiers, structurels et humains



# Pourquoi nous soutenir ?

## Soutenir l'École de Rugby Nègrepelisse-Monclar, c'est :

- Renforcer votre image locale à travers des valeurs positives (solidarité, engagement, dynamisme).
- Bénéficier d'une visibilité accrue : Votre logo sera présent sur nos maillots, affiches et supports numériques.
- Participer à un projet éducatif et sportif qui contribue à la formation des jeunes et à l'animation de notre territoire.



## Nos contreparties

Nous proposons des niveaux de partenariat adaptés à tous types d'entreprises :

### Type de partenariat Contribution Avantages

**Partenaire Or** ≥ 1500 € Logo sur maillots devant/ derrière, visibilité maximale sur site et événements.

**Partenaire Argent** Entre 500 € et 1500 € Logo sur shorts/ manches des maillots/ tenues d'échauffements, mention dans les communications et sites.

**Partenaire Bronze** < 500 € Mention sur le site et supports de communication et réseaux sociaux

Nous acceptons également les partenariats en nature (matériel, aides aux transports, services).

Quelle que soit la hauteur de nos partenariats, une inscription sur une banderole sera visible sur nos différentes manifestations



## Mécénat:

Constituer un effectif structuré (recrutement et fidélisation).

Financer les licences et les équipements nécessaires.

Assurer les déplacements pour les compétitions.

En tant que mécène, vous soutenez le développement de jeunes talents et favorisez leur transition vers le rugby compétitif tout en renforçant votre ancrage dans la communauté locale .Il s'agit d'un don désintéressé à l'inverse du sponsoring qui se base sur le principe du parrainage et actes publicitaires



\*En France, le mécénat permet aux entreprises de bénéficier d'avantages fiscaux significatifs. Voici comment cela fonctionne :

1. Réduction d'impôt sur les sociétés ou les revenus

Une entreprise peut déduire 60 % du montant de son don de l'impôt sur les sociétés (ou sur le revenu pour une entreprise individuelle), dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Si le plafond est dépassé, l'excédent peut être reporté sur les cinq exercices fiscaux suivants.

2. Contreparties limitées

Le mécénat repose sur un don désintéressé, mais l'entreprise peut recevoir une contrepartie en visibilité (logo sur les maillots, mentions lors d'événements, etc.), à condition que la valeur de cette contrepartie ne dépasse pas 25 % du montant du don.

### Le mécénat aussi pour les particuliers !!

Pour un particulier en France, le mécénat permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu équivalente à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple :

Si un particulier fait un don de 100 €, il pourra déduire 66 € de ses impôts.

Ainsi, le coût réel de son don sera de seulement 34 € après la réduction